

CONSEIL MUNICIPAL – 25 OCTOBRE 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

<MUS>

- Bonjour mesdames et messieurs, bienvenue au conseil municipal du 25 octobre 2017.

(inaudible).(inaudible)

(applaudissements)Merci aux étudiants de École secondaire catholique Béatrice-Desloges, j'ai l'honneur de faire la liste alimentation du bâtisseur de la ville. (inaudible) Des conseillers municipaux qui vont appuyer ces efforts. J'aimerais souhaiter un bienvenue chaleureux aux amis et aux collègues de Ibrahim. Il est coordonnateur de l'engagement auprès de Youth Ottawa, une fondation caritative sans but lucratif fondée en 1997. C'est oeuvre aide des jeunes partout à Ottawa dans leur formation et leur donne le soutien nécessaire. Ibrahim pense que chaque moment pour passer avec un jeune est une façon de les dynamisée et de les inspirer. Il respecte ce principe dans la vie de tous les jours. J'ai l'honneur de reconnaître son travail, sa contribution, par ce prix de bâtisseur de la ville. Ce prix reconnaît les gens qui ont manifesté un engagement extraordinaire à l'égard d'autrui. Ibrahim est étudiant en sciences politiques à l'Université d'Ottawa. Il est passionné en ce qui concerne les questions socio-économique qui affectent les jeunes à faible revenu. Il est arrivé au Canada comme réfugiés d'Irak en 2002. Il vit dans les logements communautaires d'Ottawa depuis ce temps-là. Il est ambassadeur des locataires et bénévole auprès du comité d'engagement des jeunes. Ibrahim est le fondateur et directeur exécutif du Cuts For Kids Foundation. Une organisation sans but lucratif qui permet à des familles à faible revenu d'obtenir une coupe de cheveux. Depuis sa création en 2015, Ibrahim a géré une équipe de 8000 bénévoles très dévouée. Huit bénévoles. Il a obtenu des services de barbier, salon de coiffure, même d'avocats pour ces locataires. Au mois d'août 2017, la Fondation Cuts For Kids Foundation a reçu le statut d'agents auprès de Youth Ottawa et est devenu une fondation caritative officielles. Tous les efforts de collecte de fonds sont dirigées vers ce programme. Merci à Ibrahim pour ces nombreux compris contribution aux jeunes. (fin de la traduction) Merci à Ibrahim pour toute sa contribution aux jeunes de notre communauté. (voix de l'interprète) Donc, au nom du conseil municipal et de mes collègues, j'ai l'honneur de vous remettre ce prix. Merci d'avoir inspiré autant de personnes. Merci beaucoup.

- (voix de l'interprète) J'ai une minute pour prendre la parole. Je serai bref. Merci de m'avoir décerner ce prix. Je le dis, en mon nom, mais aussi au nom d'une merveilleuse équipe qui travaille pour la ville ainsi que nos amis de Youth Ottawa et du centre de logement communautaire. Nous avons reconnu beaucoup de personnes qui ont aidé notre équipe. Les conseiller Fleury et Wilkinson. Au long de notre cheminement, ils nous ont appuyés. Ainsi que le personnel des organisations communautaires que nous desservons. Nous savons que nous aurons toujours un ami au sein du conseil municipal. Merci au maire Watson aussi pour son soutien constant. Notre esprit d'entrepreneuriat nous a amené à poser des questions en ce qui concerne les problèmes dans la communauté, par des solutions concrètes. J'aimerais terminer en vous faisant une demande. Posez-vous la question: comment pouvez-vous vous engager dans le travail quotidien que nous faisons? Dites-le moi. Je pourrais peut-être comprendre. Que la paix soit avec vous.

(applaudissements)

- (voix de l'interprète) Je devrais aussi signaler un visage familier. C'est son dernier jour pour le reportage ici de CBC. Il va prendre sa retraite d'ici quelques semaines. C'est Roger. Merci beaucoup, pour votre service et bonne retraite!! Félicitations! Appel nominal.

- Conseiller Monette. Conseiller Mitic. Conseiller Harder. Conseiller Wilkinson, conseiller El-Chantiry, conseiller Chiarelli, conseiller Egli, conseiller Deans, conseiller Tierney, conseiller Fleury, l'a conseillé aux aux Nussbaum nos, conseillers McKenney-là, conseiller Leiper, -là conseillez Brockington-là, conseillez Chernushenko-là, conseiller Cloutier, conseiller Blais-là, conseillez Darouze-là, conseiller Moffatt, conseiller-là Qaqish, où un Monsieur le Maire Watson. (voix de l'interprète) Vous avez le quorum Monsieur le Maire.

- Adoption de procès-verbaux. Déclarations de conflit d'intérêts. (voix de l'interprète) Communication. Absence. Motion portant présentation de rapports. Conseiller Qaqish appuyé par le conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Rapport numéro 27 du comité des services communautaires et de protection, Rapport numéro 52A du comité de l'urbanisme, Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinées à la réunion du conseil du 11 octobre 2017 soient reçus examinés. Motion. Adoptée. Rapport numéro 27 du comité des services communautaires et de protection Rapport d'action de prévention du crime d'Ottawa. C'est reçu pour informations. Reçues. Merci, conseiller Qadri, pour ce comité. Reçu. Sommaire des allocations de fonds pour le programme de partenariat communautaire. Les conseillers Mitic et Qadri ont un amendement. Est-ce que vous voulez les présenter maintenant? Oui? Il s'agit d'une motion pour retirer un article. Mon bureau à travailler là-dessus. Ce n'est pas quelque chose que la collectivité tenait, étant donné que on a demandé qu'il y ait un nouveau terrain de baseball dans le parc. Que l'on aménage un parc pour chiens. Et qu'il soit réinstaller ailleurs. Que l'on obtienne des fonds à cette fin au terme du programme d'immobilisation. Et attendu que il y a déjà eu des consultations communautaires, et que les gens se sont exprimés contre ce parc pour chien, en raison de son emplacement, et du mois et, et attendu que les résidents ont aussi fait circuler une pétition en ligne qui est qui a reçu la signature de plusieurs personnes. D' qu'ils soient donc résolu que le projet suivant soit retiré de la liste des propositions recommandé. Il s'agit de la Ligue de baseball d'Orléans du Parc Heritage. Nous avons 7 amendements. Nous pouvons nous rendre jusqu'à l'ordre du jour.

- (voix de l'interprète) Rapport numéro 52A du comité de l'urbanisme. Modification au règlement de zonage 266 et 270, avenue Byron. Ordre du jour pour approbation en bloc. Est-ce que vous voulez retirer quelque chose? Tel que présenté, l'appuyer, nous allons revenir au point numéro quatre. Plutôt, la motion Mitic est Qadri. Est-ce que vous voulez prendre la parole sur la motion est le rapport principal? Conseiller Egli ...

- (voix de l'interprète) J'ai une question pour le personnel. Je suis curieux. Je comprends que la liste n'a pas été approuvé, c'est approuvé pour étude. Mais si c'est retiré de la liste, les fonds qui étaient retenu, est-ce qu'ils vont être dépensés pour une autre demande de financement? Qu'est-ce qui va se passer? Le financement de ce programme se fait à partir du budget d'immobilisation.

- (voix de l'interprète) Alors Jean-sera versée à nouveau dans ce budget, dans cette enveloppe. Ça irait au prochain cycle. Ce n'est pas comme un programme de construction et qu'on passe au prochain. Ce sera retenu au prochain cycle de demandes. Nous avons financé tout ce qui se qui devraient être financés cette année. Alors, au prochain cycle nous aurons des fonds qui seront débloquer.

- (voix de l'interprète) Merci. Conseiller Chiarelli.

- (voix de l'interprète) Non, j'ai retiré mon nom.

- (voix de l'interprète) Conseiller Blais?

- (voix de l'interprète) Pour donner suite à la question du conseiller Egli, nous sommes à deux mois du fait de la fin de l'année. Quels sont les probabilités qu'il y a une nouvelle demande? Parce qu'il s'agit du budget d'immobilisation, l'argent ne va pas disparaître à la fin de l'année. L'argent demeure dans une enveloppe. Il arrive parfois que la plupart des fonds dans cette enveloppe budgétaire ne soit pas dépensé à la fin de l'année. Parce que même les projets qui sont financés, ils ne sont financés qu'en principe. Donc, nous allons voir quelles conditions ou dispositions se trouvent dans la demande. Et cet argent sera dépensé au cours de la nouvelle année, en 2018. Donc, ces fonds seront versés au budget 2018 pour augmenter la somme.

- (voix de l'interprète) Je comprends qu'on ne perd pas d'argent mais le budget ne va pas augmenter non plus. Parce que c'est de l'argent qui n'est pas dépensé cette année, je présume que ce sera la même chose l'an prochain. On aura moins d'argent que l'année dernière. Il y a une demande dans le budget de 2018 qui est identique à celles qui ont été faites pour la plupart des budgets d'immobilisation. 700000 dollars pour les partenariats. Donc, l'argent qui n'est pas dépensé en raison de cette motion ...

- (voix de l'interprète) Quel est le solde du budget d'immobilisation pour les petits projets?

- (voix de l'interprète) C'est 300000 nouvelles demandes. Il y a à peu près 128000 qui ne sont pas dépenser encore.

- (voix de l'interprète) Quel est le solde pour les projets majeurs?

- (voix de l'interprète) Parce qu'il s'agit d'un seul de pluriannuel, il faudra que je fasse des recherches. Et je vais vous donner l'information.

- (voix de l'interprète) Merci. Conseiller Moffatt.

- (voix de l'interprète) Vous avez mentionné que les fonds qui étaient prévues pour cette année on atteint un maximum. Si cette demande n'avait pas été reçu, est-ce que le personnel aurait examiné de façon différente les deux autres demandes?

- (voix de l'interprète) Je ne pense pas. Les deux qui n'ont pas été approuvé, parce qu'ils ne respectaient pas les critères du programme. Ce n'était pas parce que nous manquions de fond. Il s'agit de demandes en regard des critères d'admissibilité.

- (voix de l'interprète) Ce n'est pas parce que vous avez décidé que ce n'était pas la chose à faire.

- (voix de l'interprète) Non. Alors nous allons voter sur l'amendement du comité Mitic, appuyé par le conseiller Qadri. Pour? Adopté. Le rapport dans sa forme modifiée par cette motion. Adoptée. Ensuite Modification au règlement de zonage 266 et 270, avenue Byron. Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète) J'aimerais jeter un dernier coup d'oeil sur cette modification. En consternant (inaudible). Je pense que nous pourrions vous donner une vue préalable de ce qui s'annonce. J'ai reçu un message d'un résident de nôtre écarté Cartier, un constructeur, un architecte. Ils vont aller au comité d'entente pour obtenir

-Dans le bâtiment, il y a trois unités qui comporte des fenêtres de la grandeur de chambres à coucher. Il y a aussi un chauffe-eau, comme ses si ces unités allait être pour des locataires. L'architecte a dit non. Nous avons déjà vu ce genre de chose. Si vous n'avez pas encore vu le boom des aménagements (inaudible). C'est un indice de ce qui pourrait se produire. Les constructeurs vont comités d'entente. Il demande la permission de construire des triplex dans des zones R3 est construit une quatrième unité dans le bâtiment. Il y a (inaudible) on aménage les chambres à coucher. Une fois que la construction est terminée. Il demande la permission de légaliser la quatrième unité. Ils le font parce qu'il y a beaucoup de paperasse est associé à ceci. Il faut être transparent avec le public et le personnel. Alors qu'ils avaient l'intention de faire cela au départ. Le comité d'entente a eu beaucoup de discussions sur cette paperasserie. Nous comprenons pourquoi les petits constructeur commence avec ce subterfuge. En plus de contourner la procédure, je pense qu'ils font des choses négatives. Il devrait y avoir une barre élevé avant qu'on puisse démolir une maison et construire une autre maison. Il y a cinq ou six projets qui ont été abandonnés. Il y a des constructeurs qui ont manqué d'argent durant la construction. Vous avez maintenant des excavation où il n'y a rien. On sait que la procédure est très lent en ce qui concerne ce genre de situation. Le personnel à 102 c'est l'argumentation approprié, c'est-à-dire c'est-à-dire qu'on ne voulait pas la prouver qu', il s'agit d'anticipation. On ne devrait pas parler du processus, mais du résultat. Est-ce qu'il est approprié d'avoir quatre unités? La plupart des personnes qui habitent ces quartiers sont d'accord pour dire que même si la procédure a commencé de façon (inaudible) au début, ils comprennent pourquoi il y a une quatrième unité. Lorsque les résidents sont rassurés par les constructeurs que non, il n'y aura pas de quatrième unité, je pense que ça empoisonne un peu ce que nous pouvons faire en ce qui concerne la transformation dans notre ville. Nous avons des conversations ici tous les jours en ce qui concerne l'identification, le train léger, les résidents doivent comprendre que ces initiatives et cette transformation ils vont faire d'Ottawa une ville viable. C'est très difficile lorsque les résidents ne nous font pas confiance. Il voit cela tous les jours. La procédure qui est censé les protéger n'est pas dans leur intérêt.

- (voix de l'interprète) Chers collègues, si ceci était rejetée, le constructeur pourrait peut-être se présenter à la (inaudible) et il pourrait avoir gain de cause, il sera obligé d'aller à la (---) et il devrait suivre les procédures du début à la fin et nous avons eu des discussions sur l'approbation des plans de localisation. Qu'est-ce qu'on peut faire pour qu'il n'y est pas ce genre de subterfuge alors pour regagner la confiance des résidents, je vous demande de rejeter cette proposition et d'aider les résidents à être convaincus que nous allons les protéger, merci.

- (voix de l'interprète) Merci, conseiller Leiper. Conseiller Chernushenko.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup, je n'aurais pas pu le dire mieux que lui. Je peux vous nommer cinq ou six prochaines, projet il y en a un qui vient d'être terminé sur Aylmer et l'autre dans Ottawa est. On nous dit que ce sont des triplex Willie aura deux ou trois chambres à coucher. C'est ce qu'ils nous ont dit, du moins verbalement. Ensuite, ils nous disent qu'il y aura ses chambres à coucher dans les quatre unités. Vous avez l'ancienne maison individuelle, il y avait une famille, il y avait 24 résidents. Un autre constructeurs m'a demandé la semaine dernière si on pouvait aider les résidents d'une, d'un autre bâtiment. C'était une maison individuels avec un stationnement, on voulait avoir des permis de stationnement parce qu'il n'y a passé de stationnement pour 23 nouvelles personnes. J'ai fait un profit avec eux. Alors je leur dis non. Vous auriez dû ne pas faire semblant que vous alliez construire quelque chose d'autre. Le coup, maintenant, c'est le public qui en paient les frais. Je sais que je suis assez fâché, parce que j'ai vu ça se produire tellement de fois. C'est une façade. C'est une façon de contourner les règlements et c'est trop fréquent. Notre règlement provisoire qui a été appliqué dans certains quartiers va résoudre le problème. Ici et là. Nous voulons que l'aménagement intercalaire y soient encouragées, mais finalement, on se retrouve avec de grandes boîte carré. Est-ce qu'on devrait livrer cette bataille avec cette unité? Peut-être pas. Mais on pourrait poser un geste symbolique. Si ça ne sait pas produit dans votre quartier, je peux vous assurer que ce sera le cas très bientôt.

- (voix de l'interprète) Merci, conseiller Fleury?

- (inaudible) De plusieurs phénomènes, alors je vais appuyer mon collègue qui vit ses impacts dans sa communauté. Comme vous le savez, il y a la revue qui a lieu présentement. Il y a un (intervention en anglais) qui est en place. Ce n'est pas l'ultime solution pour régler tous ces problèmes-là, parce qu'évidemment, il y a différents éléments. Je pense que l'un des enjeux, c'est l'enveloppe des bâtiments et le nombre de chambres à coucher permises par l'unité. Surtout dans des situations où on va se retrouver jusqu'à huit ou dix chambres dans une unité. Encore, que ce ne soit pas considéré comme un rooming house. Ce qu'on a devant nous, c'est que un abus de processus. C'est quelqu'un qui vient en sachant qu'on a une quatrième unité, se faire prouver pour trois. Quelques mois plus tard, vient chercher une quatrième unité. Ce qu'on réalise, c'est que l'impact sur la communauté, les gens n'étaient pas contents. Un des éléments qu'on a pu favoriser, c'est évidemment le, (inaudible) qui a été ajouté à cause de ça. Ce qu'on arrive à voir, c'est comment ils creusent leur fondation. S'ils ont un point d'accès, si ils ont des fenêtres ajouter à la fondation qui reflète les chambres à coucher en devenir, il y a certains éléments très clé dans le plan type qui pourrait identifier quelles pourraient être les plans d'avenir et qui pourrait identifier ce type de problématique avant qu'on se retrouve avec des approbations et revenir avec une unité supplémentaire. Je pense qu'au niveau de du bureau de développement, il y a des revues affaire. Si c'est le cas, d'ici ... s'il y a un espace dans le bâtiment inoccupés, inutilisés, ça va devenir des chambres. On se doit de contacter et faire appel au département d'urbanisme pour une révision plus complète dans ce dossier. Je vais appuyer mon collègue et j'espère évidemment que monsieur Willy et son équipe vont faire le travail au niveau de la zone R4. Puis plusieurs éléments sont en place mais je suis d'accord qu'il ne faut pas juste levé le nez. C'est sérieux. Quand les gens viennent pour désapprobation à la ville, amener un plan concret. Si vous n'êtes pas prêts, il n'y a pas de plan.

- (voix de l'interprète) Conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) Merci. Comme président du comité d'urbanisme, pour les membres qui ne sont pas au comité d'urbanisme, vous savez que la responsable s'occupe des changements qui relèvent de son service d'urbanisme. C'est évident qu'on doit investir dans la technologie maintenant pour accélérer tous les processus. À l'avenir, nous aurons donc un produit qui peaufinera nos systèmes. Dans ce cas-ci, on ne peut pas donner une raison à qui que ce soit d'avoir deux agressions sur ce qu'il

voulait au départ. La responsable, elle n'est pas ici aujourd'hui, mais elle y travaille. Elle travaille sur diverses se mesure. Je pense que vous serez satisfait, quand elle vous en parlera, une fois qu'elle aura terminé.

- (voix de l'interprète) Merci, conseillères. Conseiller Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Merci. Merci conseiller pour Leiper pour avoir soulevé ce. Point. On a parlé au comité d'urbanisme. Il y a une chose qui était implicite dans la discussion, j'aimerais savoir si on peut confirmer. Parce que c'est une question de trouver une solution à ce problème. Dans ce cas-ci, pour le 266 et 270 Avenue Byron, on a aménagé des unités. Est-ce que c'était à l'encontre des règlements municipaux de la ville?

- (voix de l'interprète) Le demandeur aurait dû démontrer pour chaque pièce de l'immeuble une utilisation proposer pour obtenir un permis de construire. Comme il l'a fait, non, il n'y a pas eu d'infraction au Règlement. Et je ne sais pas si la présidente Harder faisait allusion à cela. Mais sinon, est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut faire, ici à la ville? Pour prévenir, quand on construit des lieux d'entreposage, s'il y a un chauffe-eau, cela veut dire qu'on pourrait s'en servir comme unités d'habitation.

- (voix de l'interprète) Je ne suis pas certain que la ville d'Ottawa puisse intervenir à ce chapitre.

- (voix de l'interprète) Alors, il faudra sans doute revenir là-dessus plus tard. Il faudrait sans doute se tourner vers la province pour voir ce qu'il nous faudrait modifier dans la Loi sur l'aménagement du territoire pour permettre à la ville de contrôler cela. Et le problème ici, comme le conseiller Leiper à soulever des points bien réelle, le problème ici, c'est qu'il semblerait qu'il n'y a eu aucune infraction au Règlement. Je suis contente de savoir qu'il y aura un processus qui va de l'avant pour revoir cette procédure.

- (voix de l'interprète) Merci. Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) Merci. Je ne sais pas s'il urbanisme peut répondre à cela ou non, si la demande de quatre unités avait été présenté dès le départ plutôt que trois unités plus une plus tard, est-ce qu'il y aurait eu un problème? Si la demande avait été faite dès le départ? S'ils avaient fait une demande de quatre unités au départ, le rapport serait tel quel.

- (voix de l'interprète) Parce que tout est conforme aux politiques provinciales et à notre plan officiel. Comme l'a dit le conseiller Leiper plus tôt, ça aurait été un processus très transparent dès le départ. Mais le résultat aurait été identiques. Quand on n'est pas au comité d'urbanisme, on ne connaît pas le contexte. Pouvez-vous nous le donner? Quelles seraient les économies? Quel est l'avantage si les deux avaient été améliorés de toute façon, l'architecte le savait. Pourquoi faire trois unités puis après passer à quatre? Est-ce qu'ils ont fait une erreur? Quelle est l'avantage ici finalement? Pour revenir à la question du conseiller Nussbaum. Personne n'a enfreint de lois et vous auriez accepté la demande de toute façon. Qu'est-ce qui accroche? Qu'est-ce que le promoteur obtient de plus en procédant ainsi? Le conseiller Leiper dit que tout cela a été fait intentionnellement.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, on va se pencher là-dessus, par le truchement de l'étude R4. Je mets le Conseil de ne pas mais les cette question avec celle de la densification. Il y a des éléments similaires ou les promoteurs craignent les exigences du zonage parce qu'un triplex, c'est un zonage différent qu'un quadruple X. Je ne peux pas parler au nom du demandeur, mais je suppose qu'il voulait éviter un processus très long avec nous. Et s'assurer de pouvoir convertir l'immeuble un jour. Quand on a un bon design et le résultat prévu, on ne peut pas vraiment intervenir. C'est pourquoi l'équipe de madame (---) travaillent sur le processus de contrôle et l'étude R4 étudier les autres méthodes. Alors, on verra ce que proposera madame (---) là-dessus. On vous présentera les résultats de l'étude R4 au début de 2018. Et l'autre étude, elle s'entrecouperont, ça vous sera présenté au début de 2018.

- (voix de l'interprète) Petite question. S'ils avaient demandé quatre unités dès le départ, on leur aurait accordé probablement. Que pensez-vous qu'il va se produire? Combien en coûtera-t-il?

- (voix de l'interprète) Je pense que le conseiller Leiper a bien dit ce qui allait se passer probablement à la CAMO. Scie c'était refusé, la ville perdrait. Il faudrait embaucher un urbaniste de l'extérieur. Il en coûterait entre dix et 20000 dollars.

- (voix de l'interprète) Bien, merci. Sur le rapport. On a demandé le vote. Au sujet du point quatre. Règlement de zonage 200 66 et 270 Avenue Byron.

- (voix de l'interprète) Conseiller Mitic, conseiller Chiarelli, conseiller Egli, conseiller Brockington, conseiller Tierney, conseiller Leiper, conseiller Hubley, conseiller Chernushenko, conseiller Qadri, conseiller Blais, conseiller McKenney, conseiller Deans, conseiller Monette, conseiller Darouze, conseiller Harder, par conseiller Fleury, conseiller El-Chantiry, conseiller Taylor, conseiller Moffatt, conseiller Nussbaum, conseiller Wilkinson, par conseiller Qaqish, par Monsieur le Maire Watson. 15 tours et contre. 15 en faveur et 9 contre. 1

- (voix de l'interprète) Voici on portant adoption des rapports. Conseiller Qaqish appuyé par le conseiller Taylor. Que le rapport 27 du Comité des services communautaires de protection, rapport 16 du Comité de l'environnement et de la protection climatique, le rapport du Comité des urbanisme et le rapport voit du (---) intitulé Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinées à la réunion du conseil du 11 octobre 2017 soit reçu et adopté. Avant de demander aux conseillers Brockington de présenter sa motion appuyée par le conseiller Qaqish, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue au chargé d'affaires est ambassadeur intérimaire, monsieur à date, merci d'être là, votre Excellence. Monsieur à servi, très bien servi son pays, notre pays, depuis bien des années, agissant comme ambassadeur, bien souvent. En étant chargé d'affaires aussi, il a été posté ailleurs et nous quittera bientôt. On vous remercie Monsieur Haddad. Vous avez aidé à plusieurs causes pour la communauté canado-

libanais, nous vous souhaitons bonne chance dans votre nouvelle affectation.
Conseiller Brockington.

- (voix de l'interprète) Merci et bonjour, j'aimerais réitérer vos bons mots à l'endroit de son excellence. Lui souhaiter la bienvenue également à l'hôtel de ville. J'ai le plaisir de déposer cette motion, appuyée par le conseiller Qaqish demandant aux membres du conseil de déclarer le mois de novembre le mois du patrimoine libanais à Ottawa. Nous convenons tous que la diversité d'Ottawa est l'un de ses points forts, c'est évident, dans le quartier River où nous avons un très bonne mixité de communautés. Que ce soit la communauté orthodoxe, Éthiopienne, la communauté ukrainienne, la deuxième plus grande paroisse italienne est la paroisse libanais. La province voudrait déclarer le mois de novembre le mois du patrimoine libanais. La même chose au Parlement du Canada. Ça n'a pas encore été débattue là-bas, mais un avis sera déposé. Les membres du conseil ont reçu une lettre hier de la part de la greffière adjointe au nom de la paroisse libanais. On y souligne les 1700 familles desservies par cette paroisse et leur importante contribution au fil des années. Ça remonte jusqu'à 1882, j'ai été étonné de voir quand les premiers immigrants sont venus du Liban. La contribution de ces gens a donc été très longue. Ils ont beaucoup contribué à la communauté, aux petites entreprises, au niveau politique, aux trois paliers, et ils sont bien engagés dans la société d'Ottawa. Donc, notre diversité, c'est notre force. Nous reconnaissons et rendons hommage à nos nombreuses communautés multiculturelles et comme d'autres paliers de gouvernement pense faire ce genre de commémoration, j'aimerais que la ville le fasse aussi. Nous avons déjà changer le nom de (---) pour avenues des pain blanc. C'est un peu c'est comme ça qu'on a fait dans le quartier chinois et les quartier italien. Je demanderais aux membres du conseil d'appuyer cette motion.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. J'ai quelques questions pour le personnel au sujet du processus. Je suis très près du Liban aussi. Il suffit de regarder ce que j'achète au buffet presque tous les midis. Il n'y a que 12 mois dans l'année. Il y a beaucoup plus que 12 pays qui ont du patrimoine au Canada. Mon dernier nom est Ukrainien, c'est évident. On a eu des problèmes avec notre drapeau, on fait des débats pour savoir si on devrait offrir cela à quiconque en fait la demande. Ma question serait quelles seraient les critères pour déterminer si une telle déclaration peut-être fait. Est-ce qu'il y a un problème avec le fait qu'il n'y a que 12 mois? On y a pensé? Parce que d'autres vont peut-être venir nous faire la même demande.

- (voix de l'interprète) Non, il n'y a pas de critère particulier. Que le conseil doit suivre pour avoir ce genre d'événement mensuel. Cela ne relève pas de politique non plus sur le lever du drapeau ou des proclamation du maire. Ceci dit, les gouvernements provincial et fédéral nous ont montré, à plusieurs reprises, que n'importe quelle organisation peut obtenir son mois. Alors on peut avoir plusieurs organisations qui sont commémorés dans le même mois. Alors, ce n'est pas proclamés à tout jamais non plus. On aura peut-être besoin de places un jour.

- (voix de l'interprète) La question évidente: est-ce qu'il y a des raisons pour laquelle on pourrait rejeter une pareille demande?

- (voix de l'interprète) Je ne vois pas pourquoi.

- (voix de l'interprète) Merci, je ne pensais pas devoir poser cette dernière question. Mais je vais donc appuyer la motion.

- (voix de l'interprète) Merci, conseiller Darouze.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite la bienvenue à son Excellence, je le remercie de sa présence. Je sais que c'est sa première fois à l'hôtel de ville et au conseil municipal. J'ai été très honoré, au cours des dernières années, de travailler avec lui. Je peux dire que c'est mon ami. Au nom de plusieurs des ressortissants libanais ici, ils seront reconnaissants au conseillers Brockington et aux conseillers kaki-je avoir présenté cette motion. Dans le but de reconnaître le mois de novembre comme le mois du patrimoine libanais. Depuis 6 des 7 décennies, la ville d'Ottawa accueillent depuis, accueille des ressortissants libanais. (---) Je regardais les statistiques hier et ça m'a fait penser à quelque chose que j'aimerais partager avec vous. On dit qu'il y a presque 9800 foyers libanais dans la ville d'Ottawa. Si je regarde dans mon quartier, c'est presque 9600. C'est très près du total. Nous sommes très heureux de vivre dans une ville comme Ottawa qui est si diversifié. Je suis content

qu'on ait immigrer au Canada en 1990. Je suis honoré et très heureux d'entendre que le mois de novembre sera le mois du patrimoine libanais. Merci votre nerfs, merci à mes collègues d'appuyer cette motion. Je remercie son Excellence de sa présence.

- (voix de l'interprète) Conseiller El-Chantiry.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais réitérer les souhaits de bienvenue à son Excellence. J'aimerais éclaircir quelque chose. Le motionnaire est le co-motionnaire ne sont pas libanais, ni l'un, ni l'autre. J'aimerais proposer une modification amicale. Je suis venu au Canada le 10 novembre 1975. Ça pourrait représenter une bienvenue pour moi. Il y a plus de 40 ans au Canada. Alors, la motion telle que présentée, adoptée.

- (voix de l'interprète) Motion exigeant la suspension de règles de procédure. Le conseiller Taylor est le conseiller Egli en présenter une demande, suspension du règlement, adopté. Conseiller Taylor?

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire, merci aux membres du conseil d'avoir reçu un courriel de ma part la semaine dernière. C'est avec tristesse que je te présente cette demande. En juin de cette année, un chef de file de la communauté est décédé, monsieur Kingston. Après une brave lutte contre l'hypertension artérielle. Il était un dévoué bénévole pour plusieurs agences et plusieurs causes, ainsi que l'Association communautaire de cristal Beach, il était très impliqué avec la prévention du crime d'Ottawa, la police, la vigie de quartier, les clubs sociaux comme les (---), etc. Son service commémoratif à fait salle comble. Beaucoup de gens sont venus parler de l'influence qu'il avait eu sur leur vie. Toujours très positif. Certains membres de la communauté voulait qu'on choisisse un lieu, un terrain, le parc en face de la maison de Harry. Il aimait beaucoup faire de la voile. Cette pointe de terrain fait face à un phare, donc comme le mois de novembre est le mois de l'hypertension pulmonaire, nous n'avons pas le temps de passer par le comité est ici pour proposer cette motion. Mais quand même, nous avons suivi les autres modalités qui s'imposent. Alors aujourd'hui, j'aimerais vous demander qu'il soit résolu que les le conseil municipal approuve que Lapointe situé au parc (---) tel que prévu à l'annexe un soit nommé pointe Harry

Kingston. Comme ancien député provincial de cette circonscription, j'ai déjà travaillé avec lui pour différents projets communautaires, de sécurité. Il était en effet très dévoué. Et passionnés par le programme de vigiles de quartier. Et nous sommes très triste de son décès. Alors, merci de présenter cette motion.

- (voix de l'interprète) Donc, la motion est adoptée. Est-ce qu'il y a d'autres motions qui requièrent la suspension du règlement? Avis de motion pour examen à une réunion subséquente. Conseiller Fleury.

- (voix de l'interprète) Attendu écologique du rapport 2008 intitulé Rideau Hall Vanier, règlement intérimaire de contrôle sur une question de planification ou d'aménagement dans le quartier 12, au sujet de la répartition des refuges et des haltes dans la ville, des installations de (---) attendu que la ville d'Ottawa veut lutter contre l'itinérance dans la ville, grâce à son programme de logement de (---) attendu que la ville d'Ottawa offre des refuges aux membres de la communauté (inaudible), attendu que la ville d'Ottawa à plusieurs politiques et services sociaux grâce à son plan de service humain, son plan officiel est la stratégie de logement communautaire et attendu que le règlement recommandé du rapport limite le nombre de refuge de 12 à 4 par quartiers, interdit les refuges sur les rues du quartier 12, interdisent les installations de soins résidentielles et de santé communautaires de la rue Murray à la rue Saint-Patrick et crée des exceptions spécifiques à des emplacements pour permettre des centres existant de rester en place, interdisant l'installation besoin résidentiel, les refuges et les centres de soins de santé dans les zones résidentielles, interdisant les refuges dans les zones commerciales, accroître le bassin de terre indisponible en la ville pour les refuges, les installations de soins résidentielle et les centres de soins de santé sur les rues non principale et non commerciale, sous réserve de la réglementation, dans bien des cas c'est l'utilisation seront nouvellement utilisés dans les anciennes municipalités de la ville. À croître la superficie de superficie minimale (---). Attendu que ces recommandations ont été adoptées au comité d'urbanisme et de l'environnement et approuvé par le conseil le 25 juin 2008 avec les conseillères (---) et le conseiller olympiens, il est résolu que le conseil confirme à nouveau son soutien pour ce rapport intitulé: quartiers Rideau-Vanier rapport 12, avec les modifications à prouver.

- (voix de l'interprète) Rappel au Règlement, conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) J'ai écouté cela et j'ai une question. Je pense que dans la modification du plan officiel, il n'est pas approprié d'avoir ce processus. Je pense que les partis prenants devrait être renvoyé au comité d'urbanisme pour que l'on règle cela au comité. Peut-être aussi le Comité de services communautaires et de protection. Le Président Deans en février prochain prévoit revoir la politique sur le logement et les inhérence à son comité. Je pense que cette motion n'est pas recevable puisque c'est un amendement au Plan officiel.

- (voix de l'interprète) Merci pour ce rappel. Conseillère Harder. Vous pourrez soulever le point à la prochaine réunion puisque c'est un avis de motion.

- (voix de l'interprète) Je pense que j'ai raison alors j'aimerais avoir une réponse rapidement. J'aimerais avoir cette réponse d'ici 24 heures.

- (voix de l'interprète) D'accord, monsieur Willis. Aviez-vous vue cette motion avant maintenant?

- (voix de l'interprète) Nous l'avons reçu ce matin. Et je demanderais plus de 24 heures pour vous fournir une réponse. Mais je vais travailler avec le conseiller pour donner une réponse.

- (voix de l'interprète) D'accord, merci. Conseiller El-Chantiry.

- (voix de l'interprète) Questions au service juridique. Quelque chose qui remonte à 2008, est-ce que ça peut être changé comme cela avec un avis de motion? Je remets en question la légalité de cette motion.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire l'avis de motion ne semble pas illégale à mes. Toutefois, c'est ce qu'il faudrait vérifier avait.

- (voix de l'interprète) Rappel au Règlement. Conseiller Chiarelli.

- (voix de l'interprète) Je pense qu'elle est irrecevable parce que, puisque ça ne veut rien dire, tous les éléments sont déjà légiféré. Toutes ces composantes.

- (voix de l'interprète) Rappel au Règlement, conseiller Fleury.

- (voix de l'interprète) J'ai beaucoup à dire là-dessus mais j'aimerais bien, ce n'est qu'un avis de motion.

- (voix de l'interprète) Voulez-vous que l'on suspende le règlement pour en traiter maintenant?

- (voix de l'interprète) Non parce que je n'ai pas eu la chance d'expliquer aux collègues ce qui se passe.

- (voix de l'interprète) Conseillères Harder.

- (voix de l'interprète) Nous serions dans notre droit si nous voulions voter là-dessus aujourd'hui. C'est pour cela que je dis que je crois vraiment que c'est un amendement au Plan officielle. Ce n'est pas approprié de procéder de cette façon. Plutôt que d'attendre deux semaines avant d'en parler. J'aimerais autant régler cela le plus vite possible.

- (voix de l'interprète) Si vous voulez proposé, que l'on en traite maintenant autrement ce sera un avis de motion.

- (voix de l'interprète) Je veux bien mais je ne suis pas d'accord avec ça. On a un collègue qui a présenté ça parce que c'est important pour lui, il fait de son mieux pour répondre à ces besoins. Je voudrais que ce soient traités équitablement et j'aimerais avoir l'information pertinente avant que l'on prenne une décision. S'il n'avait pas soulevé cela aujourd'hui, nous aurions eu l'information nécessaire avant la prochaine réunion.

- (voix de l'interprète) Vous pouvez proposer le renvoi à un autre comité. Est-ce qu'il y a d'autres avis de motion? Pour étude à une réunion subséquente? Motion de présentation des règlements. Conseiller Qaqish appuyé par le conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Que le règlement énumérés à l'ordre du jour sous rubrique motion de présentation de règlement trois lectures soit lu et adopté.

- (voix de l'interprète) Motion adoptée. Règlement de ratification. Conseiller Qaqish.

- (voix de l'interprète) Que le règlement suivant celui adopté: règlements ratifiant les délibérations du 25 octobre 2017.

- (voix de l'interprète) Adoptée. Est-ce qu'il y a des demandes de renseignement Madame la greffière adjointe? Alors, levée de séance.

- Que (voix de l'interprète) les délibérations du 25 octobre 2017 soit ajourné.

- (voix de l'interprète) Adopté. Merci. La séance est levée.

[Sous-titrage: www.sovo-tech.com]